

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition déposée à l'Assemblée nationale concernant la pénurie de places en garderie

Cher collègue,

Le 27 mai 2020, la députée de Westmount–Saint-Louis et porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille déposait une pétition à l'Assemblée nationale concernant la pénurie de places en garderie.

Malgré son titre, celle-ci concerne en fait la pénurie de places non seulement en garderies, mais dans tout le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance du Québec.

Déjà, le 20 février 2019, afin de mieux répondre aux besoins de garde des familles, j'annonçais la mise en œuvre de plusieurs mesures concrètes par le Plan d'accélération de l'accessibilité aux places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance.

Depuis lors, un appel de projets pour la création de 2 500 places subventionnées en installation a été lancé, à la suite duquel 2 728 places subventionnées ont été attribuées.

D'autre part, dans le cadre du budget 2020-2021 le gouvernement a annoncé que 6 000 places en service de garde subventionné seront ajoutées à celles déjà prévues afin que plus de familles puissent bénéficier d'une place à contribution réduite, dont le tarif est fixé à 8,35 \$ par jour en 2020. À cette fin, des sommes de 339,3 M\$ sur cinq ans sont prévues.

... 2

Sur ces 6 000 places en service de garde subventionné, 2 500 proviendront de la création de nouvelles places et 3 500 proviendront de la conversion de places en service de garde non subventionné en places en service de garde subventionné.

Pour accélérer la réalisation de plus de 11 000 places attribuées à la suite d'appels de projets lancés en 2011 et en 2013 et près de 1 700 places issues de l'appel de projets ciblé 2018, qui étaient toujours en réalisation, le ministère de la Famille a diminué à 25 % la contribution financière exigée des centres de la petite enfance dans le cadre du Programme de financement des infrastructures. Cette contribution a même été abolie pour les projets situés dans un territoire en déficit de places.

Tout demandeur devait aussi prendre l'engagement de réaliser les projets dans un délai maximal de 24 mois ou sinon remettre ses places. Le Ministère de la Famille a également collaboré avec les acteurs du milieu afin de trouver des solutions aux problèmes vécus dans la création de places.

La conciliation des responsabilités familiales avec les exigences de la vie professionnelle ou scolaire demeure néanmoins une responsabilité collective qui implique non seulement la disponibilité de places en services de garde éducatifs à l'enfance, mais également la mise en place de mesures favorables à cette conciliation par les employeurs, les établissements d'enseignement, les municipalités et les autres services publics. Au fil des ans, des gains significatifs ont été observés en la matière, mais il reste encore du chemin à parcourir pour répondre adéquatement aux besoins des familles québécoises.

Notre gouvernement est entré en action rapidement et a mis en œuvre des mesures concrètes menant à plus d'efficacité pour redresser cette situation qui durait depuis trop longtemps.

Avec la situation exceptionnelle vécue en raison de la pandémie, le gouvernement du Québec a dû consacrer ses efforts et ses ressources à la santé et à la sécurité de la population, d'où le fait, par exemple, qu'il ait annoncé une réouverture progressive du réseau des services de garde, sachant très bien que l'offre serait temporairement limitée.

Une fois de retour à la normale, il est certain que le ministère de la Famille continuera d'investir pour maximiser la disponibilité des places dans les territoires en déficit de places et s'assurer du déploiement des services de garde éducatifs à l'enfance pour que chaque enfant développe son plein potentiel et que les parents qui en ont besoin puissent en profiter, et ce, de manière juste et équitable, à travers tout le Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Famille,



Mathieu Lacombe